

**SYNDICAT DE VOIRIE  
DU CANTON DU PACY-SUR-EURE**  
En Mairie de MENILLES  
65, rue Aristide Briand  
27120 MENILLES  
tel : 02.32.36.03.14 Fax :02.32.36.66.12  
e-mail : syndicat-voirie-pacy@orange.fr

**ARRETE portant tableau annuel d'avancement de grade  
Année 2023**

**CADRE D'EMPLOIS des REDACTEURS TERRITORIAUX**

Accès au grade de rédacteur principal de 1ère classe

Le Président de Syndicat de voirie du canton de Pacy sur Eure

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le statut particulier du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux

**ARRETE**

Article 1 : Le tableau d'avancement au grade de rédacteur principal de 1ère classe pour l'année 2023 est fixé comme suit :

Agent/Situation d'origine	Rang	Date d'effet
<b>Mme GRAFFIN Valérie</b> , rédacteur principal de 2ème classe Echelon : <b>07</b> <b>par ancienneté</b>	1	01/01/ 2023

Total promouvables : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Total promus : 1

Nombres d'hommes : 0

Nombre de femmes : 1

Article 2 : Le Le Président certifie le caractère exécutoire de cet acte et informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa notification.  
*Le tribunal administratif peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*

Article 3 : Le présent acte sera transmis au Président du Centre de Gestion de l'Eure, par télé versement sur la plateforme Agirhe.

Fait à MENILLES, le 10 janvier 2023

Le Président,  
Didier COURTAT

